

LIVRE DES ORIGINES FRANCAIS

Reconnu par le Ministère de l'Agriculture comme Livre Généalogique de l'espèce canine (doit obligatoirement être remis en même temps que le chien en cas de changement de propr éta rë)



Membre de







LIVRE D'ÉLEVAGE DE LA SCC

Le présent" Certificat de naissance " ne peut tenir lieu de" Pedigree définitif lequel sera établi lorsque ie chien arrivé à l'âge requis pour sa race aura satisfait à l'examen de confirmation (art. ^ et5 - 1º - du Décret du 26 février 1974). Le * Pedigree définitif " est obligatoire pour que les produits issus de ce chien puissent obtenir à leur tour un Certificat de naissance



klemöre de 9aces de France

NOM DU CHIEN:

RACE:

Femelle



LOF: -----

NE (E) LE:

ANCETRE(S) COMMUN(S):

PUCE OU TATOUAGE:



COEFFICIENTLECOÆSÆNGUINITE: 0%

(SUR 5 GENERATIONS POUR LES ASCENDANTS CONNUS)

Collatéraux:









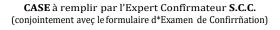














Les informations relatives è chaque géniteur mentionné dans la généalogie de ce document proviennent - du LOF, L'ivre Gënéalog'ique reconnu par ie Ministère de l'Agriculture comme Livre Génèato que uni Que de l'espèce canine et du Livre d'E levage q ne la CCC a constitué en compilant les dori nées de valorisation des géniteure



Nom de l'Exgert S.C.C DÉCISION

APTE - INAPTE - AJOURNE (rayer les marrons /nu///es) â |a confirmation

Signature de l'Expert

Motif dùpaphtude ou däJouñ ment :



Si le chien est déclaré "Aple " pour obtenir le " Pedigree définitif " suivre les instructions